

COMMUNE DE MORNAC-SUR-SEUDRE

**COMPTE-RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

DU LUNDI 6 JUILLET 2015 A 19 H 00

Monsieur le Maire ouvre la séance, en qualité de Président, suite à la convocation qui a été adressée à chaque conseiller le 29 juin 2015, conformément à la procédure prévue par l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Locales.

Présents : M. Gilles SALLAFRANQUE - M. Jacky HALLARD - M. Jean-Marie CHUSSEAU - M. Serge MIQUEL – Mme Gaëlle SABOURAUD - M. Jean FAYOLLE - M. Guillaume MARTIN – Mme Muriel BOYER – M. Emmanuel CRÉTIN - Mme Annick TÉTAUD - Mme Annick GOULEVANT – M. Xavier MINGUEZ – M. Rénald BARBOT – Mme Patricia SAID.

Date de la convocation : **29 juin 2015**

Absent excusé : **M. Michel JEAN.**

Absent non excusé : **0**

Procuration : M. Michel JEAN donne procuration à M. Jean-Marie CHUSSEAU.

Monsieur le Maire fait procéder à la désignation du Secrétaire de séance : **Mme Muriel BOYER.**
Et sollicite les conseillers sur le dernier compte-rendu : **Pas d'observation.**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de rajouter un point à l'ordre du jour : **demande de subvention pour l'amélioration de la voirie communale.** Le conseil accepte à l'unanimité.

**DEMANDE SUBVENTION – AMELIORATION DE LA VOIRIE COMMUNALE
programme 2015**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la possibilité d'obtenir une subvention du Département dans le cadre de l'amélioration de la voirie communale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- . de demander cette subvention**
- . de donner tout pouvoir à M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande.**

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE A.V.A.P

La commune de Mornac sur Seudre est dotée d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager adoptée par arrêté du Préfet de Région en date du 5 septembre 2005 qui couvre l'ensemble du territoire de la commune.

L'article 28 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « loi Grenelle 2 », crée un nouveau type de périmètre de protection du patrimoine appelé à se substituer aux Z.P.P.A.U.P. dans un délai de 5 ans : les aires de mise en valeur de l'architecture et du

patrimoine (A.V.A.P). Ces dispositions figurent aux articles L 642-2 à L 642-10 du code du patrimoine et un décret d'application n° 2011-1903 du 19 décembre 2011 a défini le contenu et la procédure permettant la mise en place des AVAP

L'AVAP a pour objet de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable. Elle est fondée sur un diagnostic architectural, patrimonial et environnemental, prenant en compte les orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme (PLU) afin de garantir les qualités architecturales des constructions existantes et à venir ainsi que l'aménagement des espaces.

Le conseil municipal en séance du 26 mars 2012 a opté pour la transformation de la ZPPAUP en AVAP.

Le décret fait également obligation de créer une commission locale composée de 15 membres maximum dont 5 à 8 élus. Elle intervient en amont de l'approbation de l'aire dans le cadre de l'élaboration du document jouant le rôle de groupe de travail. Elle est chargée, par ailleurs, de suivre l'application du projet. Suite à la dernière élection municipale, et à la modification du conseil

Municipal, il convient de modifier les membres de la commission locale AVAP.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE par 13 voix pour - 1 abstention (M. Miquel) – 1 contre (M. Hallard) :

- la création de la commission locale de l'A.V.A.P. composée de 14 membres :

- les élus municipaux :

- **Jean Marie CHUSSEAU**
- **Michel JEAN**
- **Jean FAYOLLE**
- **Emmanuel CRÉTIN**
- **Muriel BOYER**
- **Gilles SALLAFRANQUE**

- les trois représentants de l'administration :

- **le Préfet de région,**
- **la D.R.E.A.L**
- **la D.R.A.C**

- les représentants d'association de préservation du patrimoine :

- **Roger ROUX**
- **Roger COUGOT**
- **Gérard DOIZELET**

- les représentants au titre des intérêts économiques locaux :

- **Cécile MIGNARD**
- **Fabienne GILBERT**

SUBVENTION VERSEE A L'OFFICE DE TOURISME MUNICIPAL

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que pour le bon fonctionnement de l'Office de Tourisme Municipal, il convient de verser une subvention.

Monsieur le Maire propose de verser la somme de **1 660 €** à l'Office de Tourisme Municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal accepte à l'unanimité

- de verser une subvention de 1 660 € sur le budget de l'Office de Tourisme Municipal.

CHOIX DE L'ENTREPRISE – MOBILIER BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

SALLE DU PORT (Salle du bas)

Deux devis sont présentés pour l'acquisition du mobilier destiné à la salle du port (salle du bas) :

L'entreprise ACCESS pour un montant TTC de 26 329,00 € Offre du 22.06.2015

Montant H.T : **21 940,84 €**
Montant T.T.C : **26 329,00 €**

L'entreprise D.P.C pour un montant TTC de 25 045,54 € Offre du 20.04.2015

Montant H.T : **20 871,28 €**
Montant T.T.C : **25 045,54 €**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de faire un choix sur l'entreprise.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte par 14 voix pour et une abstention (M. Hallard)
le devis de :

- . **l'entreprise D.P.C pour un montant de 25 045,54 € TTC**
- . donne pouvoir à M le Maire afin d'effectuer le règlement de cette facture.

ACQUISITION MATERIEL INFORMATIQUE SALLE DU PORT (Salle du bas)

Deux devis sont présentés l'un pour le logiciel et l'autre pour l'acquisition de matériel informatique destiné à la salle du port (salle du bas) :

L'entreprise UGAP pour un montant TTC de 3 175,86 € Offre du 24.06.2015

Montant H.T : **2 646,55 €**
Montant T.T.C : **3 175,86 €**

L'entreprise MICROBIB pour un montant TTC de 3 461,76 € Offre du 20.04.2015

Montant H.T : **2 884,80 €**
Montant T.T.C : **3 461,76 €**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il est d'accord pour cet investissement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité les devis d'un montant total de **5531,35 €** :

- . l'entreprise **UGAP** pour un montant de **3175,86 € TTC** et
- . l'entreprise **MICROBIB** pour un montant de **3461,76 € TTC**
- . **donne pouvoir à M le Maire afin d'effectuer le règlement de cette facture.**

CONSEIL DEPARTEMENTAL – Demande de subvention pour l'achat de mobilier pour la bibliothèque – salle du port (salle du bas)

Monsieur le maire précise que le mobilier destiné à la bibliothèque peut prétendre à être subventionnés par le département **aux taux de 25 %**.

Le financement de ces travaux pourrait s'effectuer de la manière suivante :

	Montant total H.T	Taux	Montant (HT)
Fonds propres	20 871,28 €		15 653,46 €
Conseil Général	20 871,28 € (D.P.C)	25 % du HT	5 217,82 €
TOTAL			20 871,28 € (D.P.C)

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** décide à l'unanimité

Sollicite l'aide la plus élevée possible du Département

Donne pouvoir à M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ces demandes.

Décide d'acquiescer ce mobilier pour 2015 et d'en inscrire le financement au budget 2015.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL – Demande de subvention pour l'achat de matériel informatique – salle du port (salle du bas)

Monsieur le maire précise que le matériel informatique destiné à la bibliothèque peut prétendre à être subventionnés par le département aux taux de 25 %

Le financement de ces travaux pourrait s'effectuer de la manière suivante :

	Montant total H.T	Taux	Montant (HT)
Fonds propres			4148,52 €
Conseil Général	5531,35 €	25 % du HT	1382,83 €
TOTAL			5531,35 €

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** décide à l'unanimité

Sollicite l'aide la plus élevée possible du Département

Donne pouvoir à M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ces demandes.

Décide d'acquiescer ce matériel pour 2015 et d'en inscrire le financement au budget 2015.

DRAC – Demande de subvention pour l'achat de mobilier pour la bibliothèque – salle du port (salle du bas)

Monsieur le maire précise que le mobilier destiné à la bibliothèque peut prétendre à être subventionné par la DRAC (D.G.D) entre 25 et 40 %

Le financement de ces travaux pourrait s'effectuer de la manière suivante :

	Montant total H.T	Taux	Montant (HT)
Fonds propres	20 871,28 € (D.P.C)		Entre 15 653,46 € et 12 522,77 €
DRAC (DGD)	20 871,28 €	Entre 25 et 40 % du HT	entre 5 217,82 € et 8348,51 €

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** décide à l'unanimité

Sollicite l'aide la plus élevée possible de la DRAC

Donne pouvoir à M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ces demandes.

Décide d'acquiescer ce mobilier pour 2015 et d'en inscrire le financement au budget 2015.

DRAC – Demande de subvention pour le matériel informatique de la bibliothèque – salle du port (salle du bas)

Monsieur le maire précise que le matériel informatique peut prétendre à être subventionnés par la DRAC (D.G.D) entre 25 et 40 %

Le financement de ces travaux pourrait s'effectuer de la manière suivante :

	Montant total	Taux	Montant (HT)
Fonds propres	5531,35 €		entre 4148,52 € et 3318,81 €
DRAC (DGD)	5531,35 €	Entre 25 et 40 % du HT	entre 1382,83 € et 2212,54 €

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** décide à l'unanimité

Sollicite l'aide la plus élevée possible de la DRAC

Donne pouvoir à M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ces demandes.

Décide d'acquiescer ce matériel pour 2015 et d'en inscrire le financement au budget 2015.

MODIFICATION DE LA DELIBERATION – DELEGATION AU MAIRE –

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la Trésorerie il est nécessaire de modifier le 1^{er} point de la délibération de délégation au Maire en date du 09/02/2015 afin de pouvoir régler toutes les factures qui dépassent les 4000 € H.T (ex : Eau...)

Monsieur le Maire propose de le modifier de la façon suivante :

1°) de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité

. la modification du premier point.

AFFAIRES DIVERSES

Ecole - ordinateurs

Les ordinateurs de l'école ne fonctionnent plus, et le Directeur a besoin d'équiper d'ordinateurs les deux classes. M. Minguez a fait un devis à l'association du Bocage.

Il propose le remplacement des ordinateurs sur 2 ans :

- 4 postes cette année (840 €),
- 4 postes l'année prochaine (840 €)

Le conseil accepte à l'unanimité sur un budget en dessous de 1000 € les 4 postes.

Défibrillateur

La commande pour la batterie et les patches pour la remise en fonction du défibrillateur a été effectuée.

Dégradation à la gare

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le vendredi 26 juin 2015, deux enfants ont accidentellement créé un début d'incendie à l'abri en bois à côté du musée ferroviaire. L'intervention de la voisine a permis l'extinction rapide du feu. Les dégâts sont mineurs voir même inexistant. Les deux enfants ont été retrouvés par le Policier Municipal. Après discussion avec les parents des deux enfants, il a été décidé d'effectuer le nettoyage de l'abri par les jeunes. La remise en état du local a été effectuée mardi 30 juin. Dans l'avenir si cela se reproduit nous déposerons plainte auprès des services de la gendarmerie.

Affaire Lagarde

Suite à la relance de Me Pielberg concernant l'affaire Lagarde et l'exposé des poursuites (documents que chaque conseiller a eu) que nous pourrions engager pour remédier au problème d'infiltration d'eau dans les WC de la Cure, il est décidé de demander à notre avocat de saisir le Juge des Référé au fin de tenter d'obtenir sous astreinte qu'il soit mis fin à l'irrespect des règles d'urbanisme par Mme Lagarde (un mur en retrait de 10 cm).

Le conseil municipal décide par 14 voix pour 1 contre (M. Hallard)

. d'engager la procédure auprès du Juge des Référé.

Travaux bâtiments à prévoir

M. Hallard informe le conseil qu'il est nécessaire d'établir un ordre de travaux sur les bâtiments à réaliser durant la mandature.

Monsieur le Maire souhaite traiter le sujet en commission (le 20 juillet à 19 h).

La séance est levée à 20 h 30.

SIGNATURE PV CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2015

N°	NOM	PRÉNOM	Fonction	signature	
1	SALLAFRANQUE	Gilles	Maire		
2	HALLARD	Jacky	adjoint		
3	CHUSSEAU	Jean-Marie	adjoint		
4	SABOURAUD	Gaëlle	adjointe		
5	MIQUEL	Serge	adjoint		
6	FAYOLLE	Jean	Conseiller municipal		
7	JEAN	Michel	Conseiller municipal		A donné procuration
8	MINGUEZ	Xavier	Conseiller municipal		
9	MARTIN	Guillaume	Conseiller municipal		
10	BARBOT	Rénald	Conseiller municipal		
11	BOYER	Muriel	Conseillère municipale		
12	CRÉTIN	Emmanuel	Conseiller municipal		
13	SAID	Patricia	Conseillère municipale		
14	TÉTAUD	Annick	Conseillère municipale		
15	GOULEVANT	Annick	Conseillère municipale		